



«LA MAIN DANS LA MAIN» : Bureau de dépôt : 5000 NAMUR MAIL - Prix : 1 Euro - Mensuel n° 277 Avril 2010 - Ed. resp. : Andrée Defaux - 64, rue Pépin - 5000 Namur.

2010 : ANNÉE EUROPÉENNE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

ET APRÈS...



Dans le cadre de l'année de lutte contre la pauvreté, l'Europe s'est fixé plusieurs priorités dont celle de s'attaquer à la pauvreté des enfants.

De nombreux témoignages de parents et d'enfants montrent pourtant bien que ce sont les familles dans leur intégralité qui sont victimes de la pauvreté et des multiples souffrances qu'elle produit.

On ne peut en effet garantir le droit des enfants sans garantir le droit des familles. Et elle sont de plus en plus nombreuses en Belgique et dans toute l'Europe à vivre sous le seuil de pauvreté.

En quoi cette année 2010 sera réellement porteuse de changement si les États élaborent des plans d'actions nationaux de lutte contre la pauvreté sans s'attaquer aux mécanismes qui produisent un appauvrissement pour un grand nombre au profit de l'accumulation pour certains?

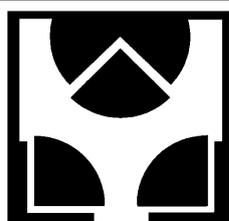
C'est la politique libérale soutenue par l'Europe ces 20 dernières années qui est à questionner.

Chantal Cornet

EDITORIAL

N° 277

SOMMAIRE



L • S • T

**LUTTES
SOLIDARITÉS
TRAVAIL**

Rue Pépin, 27 • 5000 Namur
Tél. : 081 / 22 15 12
Cpte : 001-3385893-87

Bureau de dépôt :
5000 NAMUR Mail
P705187

Prix : 1 Euro
Mensuel n° 277
Avril 2010

Ed. resp. : Andrée Defaux
64, rue Pépin - 5000 Namur

- Andenne	2/3
• La famille paie le prix à la pauvreté	
- Ciney-Marche-Jemelle	4
• Le droit de vivre en famille	
- Namur	5
• De 6 % à 15 % de personnes menacées de pauvreté	
- Nos droits	6
• Le logement social	
- La page des enfants	7
• Le printemps arrive !	
- Ça se passe	8

ANDENNE

C'EST LA FAMILLE QUI PAIE

Nous le vivons ou nous en sommes

La grande pauvreté, ce n'est pas un mot. C'est concret. C'est tous les jours. C'est vouloir le meilleur pour ses enfants, vouloir bien les nourrir, vouloir bien les habiller, vouloir les envoyer dans une bonne école, vouloir leur forger un avenir le plus beau, et se heurter chaque jour à de nouvelles difficultés, à l'incompréhension, à l'humiliation, à la condamnation. C'est se battre pour y arriver quand même, malgré la misère, et toujours recommencer à y croire.

« Même si on a un travail, on doit choisir entre payer le loyer qui mange la moitié du salaire ; les charges de l'eau, l'électricité, le chauffage, les soins médicaux ; l'école ; un minimum de loisirs...

Et puis, il y a les contrôles sociaux qui guettent de tous côtés : si un enfant doit être hospitalisé, si on ne peut payer les repas ou les frais scolaires, si... Que va-t-il se passer ? On sera convoqué, interrogé, jugé, condamné, l'enfant sera placé, la famille déchirée. Sauf si on a la chance de rencontrer un travailleur social ou un juge qui nous entend et qui cherche à comprendre. »

LA FAMILLE : BIEN PRÉCIEUX

Dès que l'on se rassemble à partir de notre quotidien de lutte contre la misère, le premier sujet dont on parle, c'est notre famille. C'est la famille qui a payé le prix le plus cher à la pauvreté, et c'est en même temps l'endroit de nos références, de nos liens les plus forts ou les plus douloureux, souvent vécus comme le résultat des choix des autres.

Ce sont des juges, différents services, des institutions d'accueil qui ont

déchiré nos familles au nom de la protection des enfants et de la jeunesse. C'est le lieu du mépris et de la condamnation la plus inacceptable : « vous n'êtes pas de bons parents ». Les pouvoirs les plus grands sont accordés à ceux qui, au nom de la société, sont garants de la protection de l'enfance ou de la jeunesse.

Depuis les premiers rassemblements à LST, nous disons, avec autant de force qu'on peut, qu'il y a moyen de faire autrement, que nous aimons nos enfants et que nous voulons pour eux un meilleur avenir. Que le problème est ailleurs : dans la qualité du logement, de la santé ou des revenus...

Nous sommes dépossédés de nos responsabilités et de nos choix contre notre volonté. Avec une violence démesurée, sans entendre ni comprendre ce que nous voulons, ce que nous faisons, ce que nous pensons, ni ce que nous disons.

Au nom du bien-être et de la sécurité des enfants, on impose le déchirement des familles et le placement des enfants. On ne peut pas se résoudre au placement des enfants pour cause de pauvreté de la famille, il y a moyen de faire mieux, beaucoup mieux !

« Par ailleurs, pour la plupart d'entre nous, c'était déjà notre histoire. Enfants, nous avons connu la pauvreté et ce placement qui cassait la fragilité de nos liens. Certains d'entre nous ne connaissent pas leur famille, ils n'ont jamais vu ou revu leurs parents depuis l'enfance. Ils n'osent pas prendre contact avec leurs nombreux frères et sœurs quand ils gardent un minimum de références. Et quand un lien se rétablit, il est fragile et ça fait peur.

Dans nos mémoires et dans nos

coeurs, ces services d'aide sont un haut lieu de souffrance et de mépris. Quand l'intervention sociale divise la famille, c'est toujours un échec. Nous en sommes les meilleurs témoins. »

DES PLACEMENTS POUR CAUSE DE PAUVRETÉ !

Il existe de nombreux services de l'aide à la jeunesse dont les plus couramment cités sont le Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ) et le Service de Protection de la Jeunesse (SPJ). La Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse dépend du Ministère de la Communauté Française.

Les familles qui n'arrivent plus à remplir adéquatement leur rôle de parent, à cause de la pauvreté, passent presque toujours par l'un de ces services ou par les deux. C'est là, en fonction de l'approche du travailleur social et des moyens mis à sa disposition, que tout va se jouer pour l'avenir de la famille.

A LST nous nous battons pour le maintien de l'union familiale en apportant le soutien dont la famille a réellement besoin. Nous constatons souvent un déchirement de la famille au nom du droit des jeunes.

Par exemple, une famille qui n'a pas les ressources suffisantes pour payer les fournitures scolaires et les tartines de midi, n'enverra pas ses enfants à l'école car elle a honte.

Un travailleur social sera mis au courant et en se rendant au domicile des parents, constatera en plus qu'on a coupé l'électricité et/ou l'eau. Il sentira une forte tension au sein de la cellule familiale (compréhensible quand on est dans une telle situation de détresse).

ANDENNE

LE PRIX LE PLUS CHER À LA PAUVRETÉ

témoins au quotidien...



CEC Andenne, copie de Picasso, Mme Swan

A partir de ce moment, tout peut s'enchaîner très vite et on retrouvera les enfants placés parce qu'ils étaient « en danger » et que leurs droits élémentaires n'étaient pas respectés.

On aboutit ainsi à la déchirure de la famille avec toutes les conséquences que cela comporte. Il faut donc d'abord faire respecter les droits de la famille à savoir, le droit au logement, à la santé, à la culture, à l'éducation, au travail,... afin de l'accompagner vers une vie conforme à la dignité humaine. On ne peut pas garantir les droits des enfants sans garantir les droits de la famille.

DES MESURES SONT PRISES...

En Communauté Française 47% des enfants sont placés dès la première mesure de l'Aide à la Jeunesse ! Ils sont retirés de leur famille et placés pour cause de pauvreté.

Parce que les intervenants sociaux et la famille n'ont pas la même conception du danger. Parce que la

tentation est grande de répondre à une première urgence en oubliant que tout se tient et qu'il faut travailler sur les vraies causes et rejoindre la lutte de la famille et lui donner les moyens nécessaires de s'en sortir.

Le point commun entre la récurrence du placement à travers les générations et certaines familles, c'est la pauvreté.

« Il y a une influence de notre propre placement, de notre passé, de notre histoire familiale, sur la manière d'être perçu par le travailleur social. »

Au lieu de combattre la pauvreté avec les familles afin qu'elles puissent élever leurs enfants dans de meilleures conditions, on place les enfants.

La société ne peut voir ou admettre que le nœud du problème se trouve dans les conditions de vie liées à l'extrême pauvreté. Apporter une réponse partielle, à court terme, ne résout rien du tout. Au contraire, elle fragilise davantage la famille, quand elle ne la déchire pas.

Théoriquement, l'intervention du service d'aide à la jeunesse est axée sur la situation des enfants : leur éducation, leur scolarité, leur sécurité...

Le placement consiste à retirer l'enfant de son milieu familial pour pouvoir mieux travailler sur ces différents problèmes. La famille est alors abandonnée à son propre sort et continue à connaître la situation douloureuse qui avait motivé le placement.

En effet, la tâche que se donne le service d'aide à la jeunesse n'est pas d'améliorer la qualité du logement ou de rechercher des sources de revenus. Tout cela empêche de mettre en œuvre une approche intégrée des problèmes des familles pauvres. (RGP 1994). Le placement dans une institution ou une famille d'accueil ne devrait en principe être que « la mesure extrême ».

C'est en tout cas l'objectif des lois et des décrets. Cela signifie qu'il faut commencer par rechercher d'autres solutions qui permettent de maintenir l'enfant dans son milieu naturel.

Ces dernières années, on a vu se développer toute une série d'initiatives qui veulent être des alternatives au placement : centres de jour, services d'accompagnement familial, habitat assisté,... Il n'empêche que le nombre de placements reste encore très élevé. (RGP 1994)

La lutte contre la pauvreté devrait être une priorité de notre gouvernement, mais chacun d'entre nous peut y contribuer en n'acceptant pas les choses telles qu'elles sont.

Nous pensons notamment à tous les travailleurs sociaux de première ligne et de l'Aide à la Jeunesse qui peuvent faire le choix de s'investir avec les familles ; ce que certains font mais pas la majorité.

CINEY-MARCHE-JEMELLE

LE DROIT DE VIVRE EN FAMILLE

Témoignages de parents...



Les enfants de la photo ne sont pas concernés par l'article

DES MOYENS POUR VIVRE EN FAMILLE...

Mon fils est placé depuis plusieurs années. Depuis 2 ans, il revient de plus en plus à la maison, ça se passe bien et on voudrait qu'il puisse revenir vivre avec nous. Quand j'en parle avec l'assistante sociale, elle me dit qu'il manque de place chez moi et qu'il y fait trop froid. Elle me dit aussi qu'avec mes revenus je ne pourrai pas faire face aux frais pharmaceutiques pour le gamin. Mais comment faire avec 800 euros par mois, dont plus de la moitié part dans le loyer et les charges. En hiver, je n'ai pas assez pour payer mon mazout et faire face aux dépenses quotidiennes.

Et donc, sous prétexte que je ne pourrais financièrement pas accueillir mon gamin dans une maison suffisamment chauffée, que je ne pourrais pas faire face aux soins de santé, que je n'ai pas les moyens de l'inscrire dans

un club de sport ou à des stages, il ne peut pas revenir vivre avec nous... Qu'on nous donne les moyens suffisants pour nous permettre "de remplir adéquatement notre rôle de parent", plutôt que de les donner à des institutions qui nous dépossèdent de notre responsabilité et de nos choix.

On entend dire que la pauvreté des enfants augmente en Europe mais comment cela pourrait-il être autrement si les parents sont pauvres!

Je ne sais pas combien d'années je devrai encore me battre pour qu'on m'entende quand je dis qu'un enfant a avant tout besoin de ses parents, vu que: "je ne suis que le papa" et qu'en plus je suis pauvre !

DU BIEN-ÊTRE POUR TOUS

Là où mes enfants sont placés, ils font beaucoup de sport, il y a une salle de musculation, il font du judo... on les emmène au cinéma, au théâtre, en excursion. Je ne pourrai jamais leur offrir tout cela, je n'arrive déjà pas à trouver un logement avec assez de chambres pour les accueillir tous et dont le loyer reste abordable.

Quand on vit la pauvreté, c'est mission impossible de pouvoir offrir à ses enfants tout le bien être dont ils ont besoin.

A certains moments, je suis tellement découragée de ne pas les avoir à nouveau avec moi que je me laisse

aller. J'ai besoin d'être entendue et soutenue et pas contrôlée et condamnée.

DU MÉPRIS À LA HONTE

Nous avons de faibles revenus, notre logement est insalubre et cela augmente nos problèmes de santé mais nous ne trouvons rien d'autre pour loger notre famille nombreuse. On fait tout ce qu'on peut pour que les petits soient bien et ne manquent de rien mais c'est un combat quotidien.

On a toujours été jugés et montrés du doigt, méprisés par les services, les institutions, les administrations.

Parlons de l'école, pour ne prendre qu'un exemple. Nous n'avons pas eu le choix de l'école pour nos enfants, on les a tous mis en établissement spécialisé. Ça se passe mal, ils sont sans cesse humiliés parfois même par les profs. Ils doivent faire face à la violence et au rejet. Comment pourraient-ils apprendre dans de telles conditions?

C'est pourtant nous qu'on accuse d'être de mauvais parents, de ne pas savoir les encadrer. On nous fait porter toutes les responsabilités alors que ce sont nos conditions de vie qui sont inacceptables.

A cause de nos conditions de vie et du mépris auquel nous sommes confrontés depuis tant d'années, nos enfants et nous vivons dans la honte et la peur du placement.

Il ne faudrait pas oublier que c'est parce que les parents connaissent la grande pauvreté que les enfants la vivent au quotidien.

L'équipe de Jemelle

**QUE CELUI OU CELLE QUI SAIT LIRE,
LISE ET PARTAGE CE JOURNAL AVEC CELUI OU
CELLE QUI N'A PAS PU APPRENDRE À LIRE**

DE 6 % À 15 % DE PERSONNES

Menacées de pauvreté

2010 : année Européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

C'est le 16 octobre 2008 que les membres du Parlement Européen et du Conseil de l'Europe ont décidé que 2010 serait une année dédiée à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

« M. Vladimir Pidla, commissaire aux affaires sociales, a déclaré: «L'Europe est l'une des régions les plus riches du monde, et pourtant 78 millions de personnes y sont menacées de pauvreté. Cette situation est tout à fait inacceptable.

Nous devons en faire davantage et aborder le problème autrement. L'Union européenne, les gouvernements nationaux et les citoyens peuvent et doivent agir de concert pour éliminer la pauvreté.

Cela constitue tout un programme. Nous n'allons pas nous attarder sur une analyse fouillée des divers programmes nationaux élaborés à l'occasion de cette année « jubilaire ».

Notre réflexion voudrait situer cette année de référence dans les politiques libérales soutenues par l'Europe depuis ces 20 dernières années et les divers projets de lutte contre la pauvreté mis en oeuvre.

C'est à travers le Fonds social Européen et les législations en matière économique, sociale, la libre circulation des biens et des services ainsi que de la main d'oeuvre intra européenne, que se traduisent ces politiques libérales.

L'évolution des termes utilisés, des mots, relatifs à la lutte contre la pauvreté développée dans le cadre des programmes européens est significative. Il y a 20 ans et plus, on parlait des « programmes européens de lutte contre la pauvreté ».

Ceux-ci avaient pour but de soutenir des politiques nationales de « lutte

contre la pauvreté » développées par les Etats membres.

Fin du siècle précédent et début des années 2000, c'est d' « inclusion sociale » dont on parle. Comme si la pauvreté de certains citoyens n'était pas la preuve d'être inclus dans une société fortement inégalitaire.

Depuis 2000 l'Union développe ses projets à travers la « MOC » « Méthode Ouverte de Coordination » (des politiques nationales). C'est dans



ce cadre que les Etats membres organisent des politiques pluriannuelles au moyen des Plans Nationaux d'Inclusion (PNIIncl.) pour ce qui concerne les matières de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Nous épinglons que le texte d'orientation du programme de cette année 2010, dédiée à la lutte contre la pauvreté, fait état du « niveau de richesse » de l'union européenne, tout en faisant référence au 78 millions de citoyens qui sont en risque ou en état de pauvreté.

On ne voit pas un mot sur les mécanismes structurels qui produisent un appauvrissement pour un grand nombre au profit de l'accumulation pour certains. Le nombre de familles et personnes qui vivent en pauvreté aug-

mente au même rythme que l'accumulation des richesses pour certains.

En 1994, en Belgique on estimait que près de 6% de la population belge vivait sous le seuil de pauvreté. En 2010 on estime que près de 15% de la population belge vit à la limite ou sous le seuil de pauvreté.

L'ANNÉE EUROPÉENNE 2010 VISE À :

« reconnaître les droits des personnes exclues et leur capacité de jouer un rôle actif dans la société; souligner que chaque membre de la société a le devoir de lutter contre la pauvreté; promouvoir la cohésion sociale et diffuser les bonnes pratiques en matière d'inclusion »

« Depuis que l'Union a lancé en 2000 sa méthode ouverte de coordination des politiques nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, ses 27 États membres élaborent des plans d'action nationaux pluriannuels.

Avant 2000, seuls trois États membres avaient mis en place de telles stratégies ». Ces plans nationaux sont loin d'avoir réduit la pauvreté et les inégalités.

Après avoir développé des programmes « d'inclusion sociale » comme outil de lutte contre la pauvreté les directives européennes orientent les politiques nationales des membres vers d'autres objectifs. D'une nécessaire lutte contre les inégalités et l'exploitation du plus grand nombre au profit de quelques uns, on passe à la création d'un plan de cohésion sociale.

Nous en sommes donc en 2010 à la mise en oeuvre des plans de cohésion sociale. Cette « cohésion », qui veut faire croire que tous les citoyens ont les mêmes intérêts dans une Europe unie.

Luc Lefèbvre

NOS DROITS

LE LOGEMENT SOCIAL

**Qui a accès au logement social ?
Quelle est la durée du contrat de location ?
Quels sont les recours possibles ?**



Fin du tour d'horizon des règles applicables.

Le contrat de location d'un logement social est fixé par la réglementation. Tout le monde a donc le même contrat, qui prévoit les mêmes clauses. Il est important de lire – au moins une fois ! – son contrat, car il doit mentionner un certain nombre d'explications sur les droits et obligations de chacun.

LA DURÉE DU BAIL

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le contrat de bail d'un logement social est de 9 ans. Le mois dernier nous avons vu dans quelles hypothèses la société de logement peut mettre fin au

bail plus tôt. A noter que dans ce cas, le locataire qui reçoit un préavis de la société de logement et qui souhaiterait partir plus vite, par exemple parce qu'il aurait trouvé un nouveau logement, peut envoyer un contre-préavis de 1 mois qui prendra cours le premier jour du mois suivant.

Le locataire peut quant à lui mettre fin au bail à tout moment, moyennant un préavis de 3 mois envoyé par lettre recommandée. Ce préavis prend cours le premier jour du mois suivant. Exemple : un préavis envoyé le 10 mars 2010 prendra cours le 1^{er} avril pour 3 mois, de sorte que le contrat prendra fin le 30 juin 2010.

LE DÉCÈS DU LOCATAIRE

En cas de décès d'un locataire vivant seul, le contrat de bail prend fin immédiatement. En cas de décès d'un membre d'un couple locataire, le contrat de bail se poursuit avec l'autre conjoint.

En cas de décès du locataire, les autres personnes qui éventuellement occupaient le logement avec lui, sans pour autant être personnellement locataires, ne peuvent revendiquer un droit à conserver le logement. Cela arrive souvent lorsque le locataire était une personne âgée et que l'un de ses enfants vivait avec lui. Le décès du vieux parent ne permet pas à son fils ou fille majeur(e) de conserver le logement.

Les sociétés sont néanmoins attentives à ce type de situation. Les membres du ménage qui souhaitent conserver le logement doivent en discuter avec la société de logement, afin qu'un nouveau bail puisse être signé.

LES RECOURS

Un locataire qui conteste une décision prise par la société de logement peut introduire un recours.

La première étape est d'envoyer une réclamation par recommandé à la société de logement, dans les 30 jours de la réception de la décision (par exemple : en cas de refus d'attribution d'un logement, attribution d'un logement trop petit, refus de mutation vers un autre logement).

Ce n'est qu'en cas d'échec de cette première étape qu'un recours peut ensuite être introduit par recommandé devant la Chambre de recours de la société wallonne du logement (par exemple en cas de contestation du mode d'attribution d'un logement, du mode de comptage des points de priorité, du mode de fixation du loyer et des charges).

Adresse : Chambre de recours, société wallonne du logement, rue de l'Ecluse 21 à 6000 CHARLEROI.

Philippe Versailles

AGENDA DES REUNIONS CAVES

A NAMUR

Le mardi :
27 avril 2010 à 20h00
11 mai à 20h00

A NOISEUX

Le lundi:
17 mai 2010 à 20h00

A ANDENNE

Le mardi :
4 mai 2010 à 20h00
18 mai à 20h00

DES ENFANTS D'ANDENNE

LE PRINTEMPS ARRIVE !

Lors d'une B.D.R. sur le quartier, nous sommes allés
à la recherche de fleurs à photographier...
Elles commencent lentement à éclore : perce-neige, jonquille,
tulipe, crocus... les arbres bourgeonnent...



Nous en avons photographié
quelques-unes...

Mais nous avons aussi
illustré ce que
représentait
le printemps
pour nous.
Et pour cela,
nous nous sommes
inspirés de livres...



ÇA SE PASSE

Namur

25 ANS DE LA COOPÉRATIVE

LST POSE QUESTION À UNE SOCIÉTÉ QUI APPAUVRIT LE TRAVAILLEUR !

A l'occasion de ses 25 ans, la Coopérative organise un colloque afin de faire mieux connaître son activité et sa spécificité, mais aussi et surtout pour interpeller les acteurs politiques et le milieu de l'économie sociale sur les dérégulations du marché du travail.

L'équipe de travail en synergie avec le conseil d'administration, porte ces questionnements depuis de nombreuses années. En effet, en 25 ans d'activité la Coopérative a eu l'occasion d'observer les mécanismes de dérégulation et de les analyser.

Nous vous invitons tous à nous rejoindre pour une matinée de débat sur les mécanismes globaux de dérégulation du marché de travail (sous-statuts, emplois précaires, ...).

La lorgnette que nous proposons permettra de montrer les processus de l'appauvrissement du monde du travail, l'apparition de l'arme alimentaire, du travail forcé !

Ce colloque est porté par l'équipe de travail, le conseil d'administration et d'anciens travailleurs de la Coopérative avec le soutien du Mouvement LST.

Madame Dellisse (juriste), Monsieur Hamzaoui (sociologue et directeur de l'institut des sciences du travail ULB), Monsieur De Raeve (accompagnateur Cepag FGTB Luxembourg cellule TSE et auteur du livre « Carnet d'un garde chasse), Thierry Bodson (secrétaire général de la FGTB wallonne et Marc Becker (secrétaire fédéral de la CSC) s'associeront à ce projet, pour débattre avec nous des enjeux actuels en matière d'emplois et d'économie sociale.

Ce colloque se déroulera le jeudi 20 mai 2010 de 8h30 à 12h30 dans la Salle Asti Moulin à 5002 Saint Servais, Rue de l'industrie 45.

Entrée libre, parking assuré.

Avec le soutien de la Ville de Namur, la Région wallonne, Ça passe par ma commune, Vivre Ensemble, Le Réseau Rès, Association 21.

PETITES NOUVELLES

DÉCÈS

Ce 5 avril 2010, Jaky Louis est décédé des suites d'une maladie.

Il participait aux réunions des Caves et à des lieux de rencontre avec d'autres militants.

Nous sommes de tout cœur avec sa famille. Au revoir Jaky.

"LA MAIN DANS LA MAIN"

le Quart-Monde en mouvement

Ont participé à ce numéro

d'Andenne :
l'équipe d'Actualités Andennaises
de Ciney-Marche-Bastogne-Jemelle :
Chantal
de Namur :

Andrée, Luc, Mélanie, Philippe
et l'équipe de rédaction et d'envoi.

Abonnement :

Abonnement de soutien: 15 Euros/an
Cpte : 001-3385893-87
de la Fédération LST asbl
27, rue Pépin
5000 NAMUR

Tous les dons de plus de 30 Euros
sont déductibles des impôts
Montant à verser sur le compte
250-0083038-91

de CARITAS SECOURS francophone
(délégation de NAMUR -LUXEMBOURG)
avec comme mention :
projet n° 05/65 (LST)
ou projet n° 178 (LST Andenne)

Nos adresses de contact :

A Andenne :
L.S.T. Andenne asbl
Luttes-Solidarités-Travail Andenne
Rue d'Horseilles, 26 - 5300 ANDENNE
Tél. : 085/84.48.22
andenne@mouvement-LST.org

A Ciney-Marche :
L.S.T. Ciney-Marche asbl
Route de France, 5
5377 BAILLONVILLE
Tél. : 0479/289057
ciney-marche@mouvement-LST.org

A Namur :
L.S.T. asbl
Luttes-Solidarités-Travail
Rue Pépin, 27 - 5000 NAMUR
Tél. : 081/22.15.12
namur@mouvement-LST.org

A Tubize :
Claire et Jean-François Funck
Rue du Centre, 19 - 1460 VIRGINAL
Tél. : 067/64.89.65
tubize@mouvement-LST.org

adresse du site LST

www.mouvement-lst.org

Chers lecteurs
N'hésitez pas à nous contacter...
Nous attendons vos articles,
vos remarques,
un petit coup de fil...
Bonne lecture

IMPRIBEAU Ste-Ode • 061/68.88.35

Avec le soutien
de la Communauté française (Ministère de
la Culture et des Affaires Sociales)
et de la Région wallonne (direction générale
de l'économie et de l'emploi)